

GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2025

GAY-LUSSAC GESTION

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	10
Rapport du commissaire aux comptes	13
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	18
Actif	18
Passif	19
Compte de résultat	20
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	23
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	24
Règles & méthodes comptables	27
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	29
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	30
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	32
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	33
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	33
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	33
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	34
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	35
Exposition directe sur le marché des devises	36
Exposition directe aux marchés de crédit	37
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	38
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	39
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	40
Créances et dettes - ventilation par nature	40
Frais de gestion, autres frais et charges	41
Engagements reçus et donnés	44
Acquisitions temporaires	44
Instruments d'entités liées	45
Détermination et ventilation des sommes distribuables	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	46
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	49
Inventaire des actifs et passifs	52
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	55
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	57

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
Synthèse de l'inventaire	59
Informations SFDR	60

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des pays de l'union européenne.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation intégrale du résultat net et des plus values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus pour les parts A, R, I, D et I+.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à 7% pour la classe I et D, 6,6% sur la classe R, 6,2% sur la classe A et 7.1% sur la classe I+ nette de frais en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières (inférieur à 1 milliard d'euros à initiation).

Il est rappelé aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7% (classe I et D), 6,6% (classe R), 6,2% (classe A) et 7.1% (classe I+) nette de frais en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP Commun de Placement.

Indicateur de référence : Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

La stratégie d'investissement utilisée rend sans signification la comparaison à un éventuel indicateur de référence.

Toutefois, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée, à posteriori, à celle de l'indice MSCI Europe Micro Caps Daily Net TR Local (ticker Bloomberg : MSEIEMLN Index).

L'indice MSCI Europe Micro Caps est un indice qui représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de très petites capitalisations libellées en euros.

La performance de cet indice est calculée dividendes nets réinvestis, quotidiennement à la clôture.

La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indicielle, la performance du FCP pourra s'écarter de cet indicateur de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées :

Le portefeuille est spécialisé majoritairement dans la gestion discrétionnaire d'actions cotées sur les marchés réglementés ou régulés de « micro-capitalisations » (capitalisations boursières inférieures à 1 milliard d'euros, lors de l'entrée en portefeuille) de tous les pays de l'Union Européenne, sans allocation géographique ou sectorielle particulière.

Le portefeuille est investi au minimum à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA-PME, soit des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.

Une proportion maximum de 10% de l'actif net pourra être investie dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne (la Suisse, la Norvège et le Royaume-Uni).

La sélection des valeurs est basée sur un processus d'investissement en 4 étapes prenant en compte à la fois des critères quantitatifs (levier opérationnel, génération de cash flow, ratios de valorisation, rentabilité des fonds propres, décote sur ANR,

rendement...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model). La 1ère étape est la définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs. La 2ème étape est la sélection des valeurs en fonction d'un comité thématique, qui détermine 3-4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels. La 3ème étape est la validation de ces valeurs en fonction d'une analyse fondamentale de chacune de ces sociétés. Enfin la dernière étape est la construction et le suivi du portefeuille en fonction d'un budget de risque.

Le FCP détiendra un nombre limité de valeurs (une cinquantaine environ).

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la Zone Euro, en titres monétaires et en bons de souscription d'actions.

L'origine de la performance potentielle peut tout aussi bien provenir de la gestion de l'allocation sectorielle que de la sélection de valeurs. Dans une moindre mesure, la gestion des liquidités peut aussi contribuer à cette valeur ajoutée, les actions constituant l'instrument financier privilégié par excellence dans le cadre de la gestion du FCP.

Dans une proportion maximum de 10% de l'actif net, le portefeuille pourra être investi en OPCVM de tous types de classification.

Le FCP pourra être exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Pour la part D, le risque de change de la devise de la part (USD) par rapport à la devise de référence du FCP (EUR) fera systématiquement l'objet de transactions de couverture. Ainsi cette part D sera couverte contre le risque de change : elle sera « hedgée ». Tous les coûts et risques découlant des transactions de cette couverture du risque de change seront à la charge des parts D.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Le FCP Gay-Lussac Microcaps Europe n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852, et correspond à un produit « #1B Other E/S characteristics ».

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 70%.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le fonds n'a pas désigné d'indice de référence vis-à-vis des caractéristiques E et S qu'il promeut.

2. Les Actifs (hors dérivés) :

• Les actions :

Gay-Lussac Microcaps Europe est un FCP éligible au PEA-PME, investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions françaises ou de l'Union Européenne.

Dans le respect de la réglementation du régime PEA-PME, le FCP est investi majoritairement en actions et titres assimilés de sociétés de l'Union Européenne cotés sur les marchés réglementés ou régulés, soit des entreprises dont la capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'un au moins des quatre exercices calendaires précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.

L'investissement est fait majoritairement dans les titres de micro-capitalisations, dont la capitalisation n'excède pas 1 milliard d'euros lors de leur entrée en portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées de tous les pays de l'Union Européenne ayant une capitalisation inférieure à 1 milliard d'euros.

Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne : la Suisse, la Norvège et le Royaume-Uni.

Le FCP pourra investir dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne et / ou sur les pays émergents.

• Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25% maximum, l'actif net du FCP peut être investi en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Le FCP investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics. Le FCP n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 3.

Au total, le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25% de l'actif net.

- Les parts ou actions d'autres OPCVM

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen conformes à la Directive européenne 2009/65/CE. Ces OPCVM peuvent être de tout type de classification. Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par Gay-Lussac Gestion.

3. Les instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Change

Natures des interventions :

- Couverture uniquement

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Change à terme.

Stratégies d'utilisation des dérivés :

- Couverture uniquement du portefeuille au risque de change.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps.

4. Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

8. Gestion des garanties financières : sans objet.

Profil de risque : Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux marchés des actions : Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'une partie du portefeuille est investi sur les actions de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI). Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

Risque de liquidité : Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du FCP et les conditions de prix auxquelles le FCP peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non cotation des titres.

Risque de taux : Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0 et 25% de l'actif net. Le FCP peut investir en obligations et sera donc soumis aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminue. La hausse des taux peut donc provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs, et par conséquent la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à l'Euro, devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors Zone Euro (soit au maximum 100% de l'actif).

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation des cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Dans leur politique de risque de développement durable, rendue publique conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations sur les investissements durables et les risques de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion françaises comprennent des informations sur les risques liés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Principaux risques environnementaux

Risques	Principaux sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques physiques	- Risques en matière de pollution - Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie - Risques liés à la dégradation de la qualité de l'eau - Risques en matière d'amiante - Risques d'inondation - Risques de montée des eaux - Risques d'accélération de la perte de la biodiversité	Moyenne	Moyen terme	Modéré
Risques de transition	- Risques de transition liés aux réglementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Moyenne	Moyen Terme	Modéré
Risque de responsabilité	- Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux	Moyenne	Moyen Terme	Modéré

Principaux risques sociaux et de mauvaise gouvernance

Risques	Principaux Sous-risques	Probabilité	Horizon	Impact
Risques sociaux	- Risques liés au manque de diversité et d'égalité des chances pour tous - Risques liés au manque de participation des salariés dans les processus de décisions - Risques liés au manque de formation continue et de développement professionnel - Risques liés à un environnement non multigénérationnel - Risques liés à un manque d'équilibre vie professionnelle/vie privée - Risques liés aux pandémies et au travail à distance	Moyenne	Moyen terme	Modéré
Risques de gouvernance	- Risques liés à la structure de gouvernance - Risques liés à la rémunération des dirigeants - Risques liés aux conventions réglementées - Risques en matière de corruption	Moyenne	Moyen Terme	Modéré

Risques liés à la prise en compte des critères extra-financiers dans le cadre de la mesure d'impact : La définition de normes, d'un système de notation et d'une terminologie ainsi que la qualité et la divulgation des données extra-financières et notamment ESG demeurent des enjeux de taille.

En l'absence de standardisation mondiale, il peut être difficile pour les investisseurs de comparer les offres ESG. L'absence d'une vision partagée sur la définition d'une activité durable, l'absence d'harmonisation des méthodes utilisées sur les activités ESG des entreprises, l'absence de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés pour garantir la durabilité des

investissements, l'absence actuelle de normes communes entraînent des approches différentes pour fixer et atteindre des objectifs extra-financiers et notamment les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ou « ESG ».

Le cadre juridique et réglementaire européen régissant la finance durable étant toujours en cours de finalisation, les approches extra financières ainsi que les critères ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction du portefeuille.

La sélection et les pondérations appliquées peuvent dans une certaine mesure être subjectives ou fondées sur des métriques qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes.

Les informations extra financières et notamment ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et / ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, fondées sur une évaluation qualitative et critique, en particulier en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence d'approches multiples investissement.

Les méthodologies et approches peuvent différer d'entre les émetteurs et les différents fournisseurs de données d'information extra-financières... (profil de compétences et d'expériences des personnels affectés à l'analyse, méthodologies de collecte, de traitement, d'analyse et de consolidation de ces informations, critères d'évaluation et leur pondération, rigueur de l'analyse...).

Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent et pour ainsi dire inévitable à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG.

Par ailleurs, les critères ESG et de durabilité peuvent être peu exhaustifs ou manquer de précision. A ce jour, les données requises afin d'évaluer les principaux indicateurs d'incidences négatives ne sont pas toutes disponibles. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts R : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.
- Parts D : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.
- Parts I+ : Clients institutionnels ayant reçu l'accord préalable de la Société de Gestion.

Les parts du FCP sont éligibles aux Plans d'Epargne en Actions (PEA et PEA-PME).

Le FCP convient à des investisseurs recherchant une exposition aux marchés actions par le biais de « micro- capitalisations » pour profiter du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) et qui sont conscient des risques liés à la volatilité des marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions et de la stratégie dynamique du FCP.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Restrictions d'investissement

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

La souscription des parts/actions de cet OPC est interdite à tout ressortissant, personne physique ou personne morale/entité mentionnés dans le règlement UE N°833/2014.

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Durée de placement recommandée : supérieure à 5 ans

Indication sur le régime fiscal : Ce FCP est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention, pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

La qualité de copropriété du FCP le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le FCP.

Le FCP ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre chargé de clientèle ou de votre conseiller fiscal. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au FCP ni à la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site www.gaylussacgestion.com*
- *Date de création du Fonds : 20 septembre 2024.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

I. Stratégie de gestion

La politique de gestion de Gay-Lussac Microcaps Europe a été conforme à celle des exercices précédents.

Le segment des petites capitalisations boursières a montré un regain d'intérêt cette année sur fond de reprise de souveraineté européenne et attrait pour les valeurs domestiques dans ce contexte de tensions tarifaires. L'indice MSCI Europe Micro Total Net Return a progressé de 17,4%, tandis que l'Eurostoxx Small affiche une hausse de +21,5%.

Nous constatons toutefois que ces performances ont été tirées par bon nombre de valeurs cycliques tandis que les défensives restent sur une dynamique nettement plus timide. En raison de notre approche de faible volatilité, faible beta et d'un positionnement marqué sur des valeurs résilientes, la performance du fonds a été en deçà de l'indice MSCI Europe Micro Total Net Return.

L'ensemble de nos thèmes structurels a fait l'objet de renforcements ou d'initiations de lignes. Concernant la « transition numérique », nous pouvons notamment citer Cerillion et un renforcement en IVU Traffic Technologies. Pour les « valeurs décorrélées », il s'agissait par exemple de ME Group ou Culti Milano. Le thème « qualité sous-valorisée » a motivé les renforcements en Gérard Perrier Industrie ou EVS Broadcast. Enfin, les « transitions énergétiques et l'électrification » ont été mises en avant dans le fonds avec les renforcements de Reway Group, Cembre ou encore Cenergy Holdings.

En ligne avec le contexte de taux, Gay-Lussac Microcaps Europe est resté éloigné du secteur immobilier sans pour autant l'exclure intégralement. Nous avons par exemple privilégié des zones porteuses avec la Grèce, à travers des valeurs comme Noval Properties et Briq Properties qui affichent une décote de valorisation ainsi que des conditions de financement attractives et une belle dynamique de développements. Ces valeurs nous paraissent bien plus intéressantes que leurs homologues belges, français ou néerlandais. La valeur Urban Logistics, foncière mise en avant dans le rapport annuel 2024 a été cédée suite à une OPA sur l'entreprise.

Nous avons également renforcé plusieurs de nos convictions historiques. Ce fut le cas de Gérard Perrier, qui bénéficie de tendances porteuses et d'une gestion familiale prudente mais pertinente, et de Kri-Kri Milk, qui profite d'une dynamique d'expansion particulièrement forte sur l'international. La montée en puissance des capacités de production est également en cours pour absorber la demande soutenue aussi bien sur les pays d'Europe de l'Ouest.

D'un point de vue géographique, la Grèce est devenue la première exposition en raison de dynamique forte d'un point de vue macroéconomique comme de vents porteurs sur l'infrastructure mais aussi la digitalisation du pays. Nous avons continué de renforcer des lignes existantes mais aussi initié de nouvelles convictions sur l'année comme Avax SA ou Gek Terna SA.

Plusieurs lignes ont été initiées durant l'année, notamment Nordrest Group AB, un groupe suédois dans la restauration collective. Il opère des restaurants pour entreprises, écoles, universités, santé/EHPAD et l'armée, avec un pôle Défense distinctif via Outmeals et Orifo dans les rations alimentaires militaires et de survie (MRE). Son modèle asset-light, ses contrats pluriannuels à volumes captifs et son exécution locale entrepreneuriale offrent visibilité des revenus et marges en expansion. Les derniers résultats continuent de nous satisfaire.

Nous avons aussi cédé quelques participations sur l'année comme ALA. Une forte conviction sortie suite à l'OPA d'un fonds de Private Equity américain ou encore Amadeus FiRe dans un contexte de volume toujours faible et surtout l'arrivée de disrupteurs via l'intelligence artificielle au début de l'été. Nous avons également soldé notre position en Heijmans au cours du premier semestre dans un contexte de rallye boursier et maîtrise du beta de notre portefeuille.

Au cours de l'exercice écoulé, l'exposition de Gay-Lussac Microcaps Europe aux actions est passée de 96,7 % fin 2024 à 95,8%. Nous maintenons le cap avec un process toujours très ancré sur les valeurs peu volatiles et peu sensibles au marché. La valorisation du portefeuille reste attractive à nos yeux avec un P/E 2025e pondéré à 13x pour une dynamique de croissance encore soutenue et un endettement de nos participations quasiment nul à 0.1x ND/EBITDA.

II. Performances

Au 31 décembre 2025, les valeurs liquidatives des différentes parts du compartiment Gay-Lussac Microcaps Europe s'établissent à :

- Part A : 242,92 €, soit une performance de 8,34 % ;
- Part I : 257,55 €, soit une performance de 9,02 % ;
- Part D : 1 252,39 \$, soit une performance de 10,82 % ;
- Part R : 191,60 €, soit une performance de 9,02 % ;
- Part I+ : 993,82 €, soit une performance de -0,62%

L'indice MSCI Europe MicroCaps Net Local TR, quant à lui, s'est adjugé une hausse de 17,4 % au cours de l'exercice. L'actif net des souscriptions et rachats de Gay-Lussac Microcaps Europe s'établit à 152,8 M€ à la clôture de l'année.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Information ESG

Cet OPCVM ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2025 est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Actifs éligibles au PEA

La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA et PEA-PME au 31/12/2025 est respectivement de 89,92% et 81,90%.

Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres.

La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité.

La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2025 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	2025	2024
(Ensemble des collaborateurs)	En K€	En K€
	(Réal)	(Réal)
Salaires fixes	2 281	1 784
Rémunérations variable totales (Différées + non différées)	537	495
Rémunérations variables non différées	537	495

Rémunérations variables différées		
TOTAL	2 818	2 279

Taxonomie

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025**

GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GAY-LUSSAC GESTION
45, avenue George V
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 2***Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 3***Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208
Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre.
Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672
006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-
Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

GAY-LUSSAC MICROCAPS EUROPE*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 4*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2026.04.15 17:55:36
+0200



COMPTES ANNUELS

An abstract graphic consisting of several overlapping, flowing blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page. The shapes are in various shades of blue, creating a sense of movement and depth.

BILAN

Actif

	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	143 497 576,33	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	143 497 576,33	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 736 570,08	-
OPCVM	4 736 570,08	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	148 234 146,41	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	29 728,23	-
Comptes financiers	5 852 485,86	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	5 882 214,09	-
Total Actif I + II	154 116 360,50	-

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	144 269 176,94	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	8 617 989,39	-
Capitaux propres I	152 887 166,33	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	152 887 166,33	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	7 493,76	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	7 493,76	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 221 700,41	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	1 221 700,41	-
Total Passifs: I + II + III + IV	154 116 360,50	-

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	2 152 451,26	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	41 595,69	-
Sous-total Produits sur opérations financières	2 194 046,95	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-38,37	-
Sous-total charges sur opérations financières	-38,37	-
Total Revenus financiers nets (A)	2 194 008,58	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 006 352,18	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-2 006 352,18	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	187 656,40	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-49 196,55	-
Sous-total revenus nets I = C + D	138 459,85	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-1 249 471,16	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-293 559,65	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-1 543 030,81	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-170 417,70	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-1 713 448,51	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	10 706 287,53	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	246,58	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	10 706 534,11	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	-513 556,06	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	10 192 978,05	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	8 617 989,39	-

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à 7% pour la classe I et D, 6,6% sur la classe R, 6,2% sur la classe A et 7.1% sur la classe I+ nette de frais en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières (inférieur à 1 milliard d'euros à initiation).

Il est rappelé aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7% (classe I et D), 6,6% (classe R), 6,2% (classe A) et 7.1% (classe I+) nette de frais en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP Commun de Placement.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31.12.2025	-	-	-	-
Actif net total	152 887 166,33	-	-	-	-

Exprimés en EUR	31.12.2025	-	-	-	-
-----------------	------------	---	---	---	---

PART A

FR001400QDK8

Nombre de parts ou actions	183 353,5768	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	242,92	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-3,04	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

USD

31.12.2025

-

-

-

-

PART D**FR001400QDL6***

Nombre de parts ou actions

806,9995

-

-

-

-

Valeur liquidative unitaire

1 252,39

-

-

-

-

Distribution unitaire sur revenu net
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur
(personnes physiques) ⁽¹⁾

-

-

-

-

-

Capitalisation unitaire ⁽²⁾**-70,01**

-

-

-

-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.12.2025

-

-

-

-

PART I**FR001400QDM4**

Nombre de parts ou actions

245 784,3518

-

-

-

-

Valeur liquidative unitaire

257,55

-

-

-

-

Distribution unitaire sur revenu net
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur
(personnes physiques) ⁽¹⁾

-

-

-

-

-

Capitalisation unitaire ⁽²⁾**-1,65**

-

-

-

-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.12.2025

-

-

-

-

PART I+**FR0014010QB7**

Nombre de parts ou actions

42 020,00

-

-

-

-

Valeur liquidative unitaire

993,82

-

-

-

-

Distribution unitaire sur revenu net
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur
(personnes physiques) ⁽¹⁾

-

-

-

-

-

Capitalisation unitaire ⁽²⁾**-12,65**

-

-

-

-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Exprimés en

EUR

31.12.2025

-

-

-

-

PART R**FR001400QDN2**

Nombre de parts ou actions

12 643,73

-

-

-

-

Valeur liquidative unitaire

191,60

-

-

-

-

Distribution unitaire sur revenu net
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes
(y compris acomptes)

-

-

-

-

-

Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur
(personnes physiques) ⁽¹⁾

-

-

-

-

-

Capitalisation unitaire ⁽²⁾**-1,70**

-

-

-

-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 8 mois.

Règles d'évaluation des actifs

A- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché. Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :
 - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
 - Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
 - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.
- Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'O.P.C.V.M. sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Telekurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contribueurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation des sommes distribuables.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	-	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	162 863 954,50	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-19 327 947,87	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	187 656,40	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 543 030,81	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	10 706 534,11	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	152 887 166,33	-

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART A

FR001400QDK8	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	215 987,1764	49 037 643,02
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-32 622,5996	-7 741 834,20
Solde net des souscriptions/rachats	183 353,5768	41 295 808,82
PART A		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART D

FR001400QDL6*	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 056,6755	1 103 269,44
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-249,676	-248 570,16
Solde net des souscriptions/rachats	806,9995	854 699,28
PART D		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART I

FR001400QDM4	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	285 483,196	67 834 181,20
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-39 698,8442	-9 938 461,85
Solde net des souscriptions/rachats	245 784,3518	57 895 719,35
PART I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART I+

FR0014010QB7	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	42 021	41 334 236,75
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1	-991,31
Solde net des souscriptions/rachats	42 020	41 333 245,44
PART I+		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART R

FR001400QDN2	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	20 092,476	3 554 624,09
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7 448,746	-1 398 090,35
Solde net des souscriptions/rachats	12 643,73	2 156 533,74
PART R		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR001400QDK8	PART A	Capitalisable	EUR	44 541 240,09	183 353,5768	242,92
FR001400QDL6*	PART D	Capitalisable	USD	1 010 685,34	806,9995	1 252,39
FR001400QDM4	PART I	Capitalisable	EUR	63 302 425,32	245 784,3518	257,55
FR0014010QB7	PART I+	Capitalisable	EUR	41 760 720,40	42 020	993,82
FR001400QDN2	PART R	Capitalisable	EUR	2 422 622,78	12 643,73	191,60

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Grèce+/-	Italie+/-	Allemagne+/-	Suède+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	143 497,58	33 591,18	33 550,35	24 982,88	9 417,71	9 104,23
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	143 497,58	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 852,49	-	-	-	5 852,49
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	5 852,49

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	5 852,49	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	5 852,49	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	SEK+/-	NOK+/-	GBP+/-	DKK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	9 104,23	7 763,24	4 796,18	3 082,44	1 269,31
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	29,73	-
Comptes financiers	-	-	-	-	63,76
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-196,23	-	-	-	-6,87
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	8 908,00	7 763,24	4 796,18	3 112,17	1 326,20

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PARIS	-	7,49
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2025
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	29 728,23
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers	-
Total des créances	29 728,23
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-477 309,71
Frais de gestion	-734 013,70
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-10 377,00
Total des dettes	-1 221 700,41
Total des créances et dettes	-1 191 972,18

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.
- des commissions de mouvement facturées au FCP.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (1)
Frais de gestion financière ⁽¹⁾ , frais de fonctionnement et autres services	Actif net	- Part A : 2,10% ttc maximum - Part R : 1,70% ttc maximum - Part I : 1,30% ttc maximum - Part D : 1,30% ttc maximum - Part I+ : 1,20% ttc maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Aucune commission de mouvement n'est perçue par la société de gestion. Un montant de 0 à 80 euros selon la place est perçu par le dépositaire.
Commission de surperformance	Actif net	12% ttc de la performance annuelle sur les parts R, I et D et 15% ttc de la performance annuelle de la part A au-delà du taux de performance annualisé de : Part A : 7% (soit l'objectif de gestion +0,8%) Part R : 7% (soit l'objectif de gestion +0,4%) Part I : 7% Part D : 7% Part I+ : Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621- 5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du FCP.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) :

Les modalités de calcul de la commission de surperformance, à compter du 02/04/2025, pour les parts A, D, I et R sont les suivantes : la période de référence 1 est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale de 7% nette de frais sur un an.

La part I+ n'est pas concernée par les commissions de surperformance.

La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 7% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

L'indicateur de référence pour le calcul des commissions de surperformance est commun à l'ensemble des catégories de parts et correspond :

- à l'objectif de performance + 0,8% pour la part A soit une performance annualisée de 7% ;
- à l'objectif de performance + 0,4% pour la part R soit une performance annualisée de 7% ;
- à l'objectif de performance pour la part I, soit une performance annualisée de 7% ;
- à l'objectif de performance pour la part D, soit une performance annualisée de 7% ;

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP. Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en œuvre.

La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 02/04/2025.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

PART A

FR001400QDK8	31.12.2025
Frais fixes	679 665,35
Frais fixes en % actuel	2,09
Frais variables	199 055,10
Frais variables en % actuel	0,61
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART D

FR001400QDL6*	31.12.2025
Frais fixes	8 845,99
Frais fixes en % actuel	1,29
Frais variables	5 985,33
Frais variables en % actuel	0,88
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR001400QDM4	31.12.2025
Frais fixes	633 915,27
Frais fixes en % actuel	1,30
Frais variables	307 838,03
Frais variables en % actuel	0,63
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I+

FR0014010QB7	31.12.2025
Frais fixes	116 095,86
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART R

FR001400QDN2	31.12.2025
Frais fixes	37 702,93
Frais fixes en % actuel	1,69
Frais variables	17 248,32
Frais variables en % actuel	0,77
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2025
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013280237	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART I	700 780,08
	FR001400NKW5	MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	1 030 990,00
Total			1 731 770,08

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	138 459,85	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	138 459,85	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	138 459,85	-

PART A

FR001400QDK8	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-73 719,06	-
Total	-73 719,06	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART D

FR001400QDL6*	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 041,21	-
Total	3 041,21	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART I

FR001400QDM4	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	279 697,46	-
Total	279 697,46	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART I+

FR0014010QB7	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-75 299,37	-
Total	-75 299,37	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

PART R

FR001400QDN2	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 739,61	-
Total	4 739,61	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 713 448,51	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 713 448,51	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 713 448,51	-

PART A

FR001400QDK8	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-484 424,28	-
Total	-484 424,28	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART D

FR001400QDL6*	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-59 540,85	-
Total	-59 540,85	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART I

FR001400QDM4	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-686 885,02	-
Total	-686 885,02	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART I+

FR0014010QB7	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-456 289,97	-
Total	-456 289,97	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

PART R

FR001400QDN2	31.12.2025	-
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-26 308,39	-
Total	-26 308,39	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			143 497 576,33	93,86
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			143 497 576,33	93,86
act de cons en infor et de gest d install infor			1 969 411,50	1,29
LZERTIS SA	EUR	187 563	1 969 411,50	1,29
act de cons pour les affaires et autre cons de ges			1 520 000,00	0,99
B&C SPEAKERS	EUR	100 000	1 520 000,00	0,99
act d ingenierie et de cons technique connexe			6 201 131,47	4,06
NORCONSULT ASA	NOK	1 600 000	6 201 131,47	4,06
Activites de programmation informatique			778 400,00	0,51
WAVESTONE SA	EUR	14 000	778 400,00	0,51
Activites de restaurant			3 456 278,70	2,26
NORDREST HOLDING AB	SEK	150 815	3 456 278,70	2,26
aut act de ser de soutien aux entreprises n.c.a.			2 231 113,99	1,46
KARNOV GROUP AB	SEK	240 000	2 231 113,99	1,46
Aut act des sers fin. hors ass et fonds de pension			7 470 000,00	4,89
PERRIER (GERARD)	EUR	90 000	7 470 000,00	4,89
Autres activites de service informatique			6 001 000,00	3,92
QUEST HOLDINGS S A	EUR	850 000	6 001 000,00	3,92
Autres activites de soutien pour les transports			1 599 500,00	1,05
FERRARI GROUP PLC	EUR	175 000	1 599 500,00	1,05
Autres activites de telecommunications			2 287 600,00	1,50
SHELLY GROUP AD	EUR	38 000	2 287 600,00	1,50
Comm Gros mineraux et métaux			589 907,60	0,38
AUTO PARTNER SA	PLN	150 000	589 907,60	0,38
Comm Gros Prod. pharmaceutiques			7 124 000,00	4,66
GREGORY SARANTIS	EUR	520 000	7 124 000,00	4,66
Cons de batiments residentiels et non residentiels			3 000 000,00	1,96
EDIL SAN FELICE SPA SOCIETA BENEFIT	EUR	600 000	3 000 000,00	1,96
Construction d'autres ouvrages génie civil n.c.a.			4 312 569,42	2,82
NEXT GEOSOLUITONS EUROPE SPA	EUR	164 500	2 015 125,00	1,32
RENEW HOLDINGS PLC	GBP	225 000	2 297 444,42	1,50
Construction lourde			546 197,85	0,36
J & P AVAX	EUR	183 905	546 197,85	0,36
Construction routes et autoroutes			6 235 000,00	4,08
REWAY GROUP SPA	EUR	580 000	6 235 000,00	4,08

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Divers produits de consommation courante			472 696,43	0,31
SCANDINAVIAN ASTOR GROUP AB	SEK	242 891	472 696,43	0,31
Édition d'autres logiciels			18 142 815,97	11,87
74SOFTWARE	EUR	118 373	4 912 479,50	3,21
CERILLION PLC	GBP	50 000	699 060,28	0,46
FREETRAILER GROUP AS	DKK	260 000	2 750 070,29	1,80
IVU TRAFFIC TECHNOLOGIES AG	EUR	175 713	3 672 401,70	2,40
SIDETRADE	EUR	13 000	3 146 000,00	2,06
SMARTCRAFT A SA	NOK	740 000	1 562 104,20	1,02
TXT E SOLUTIONS SPA	EUR	46 000	1 400 700,00	0,92
Élevage volailles			4 622 800,00	3,02
SOCIETE LDC SA	EUR	52 000	4 622 800,00	3,02
Fabr. d'autres équipements automobiles			2 988 000,00	1,95
RACING FORCE SPA	EUR	600 000	2 988 000,00	1,95
Fabr. parfums et Prod. pour la toilette			748 000,00	0,49
CULTI MILANO SPA	EUR	40 000	748 000,00	0,49
Fabr articles en fils métalliques, chaîne& ressort			2 250 000,00	1,47
CENERGY HOLDINGS SA	EUR	150 000	2 250 000,00	1,47
Fabr équipements hydrauliques et pneumatiques			2 874 000,00	1,88
KSB VZ PFD	EUR	3 000	2 874 000,00	1,88
Fabrication colorants et pigments			1 569 050,00	1,03
HOLLAND COLOURS NV	EUR	17 932	1 569 050,00	1,03
Fabrication composants électroniques			4 705 800,00	3,08
CEMBRE	EUR	69 000	4 705 800,00	3,08
Fabrication d'autres Prod. alimentaires n.c.a.			4 126 600,00	2,70
ROBERTET S.A.	EUR	4 700	4 126 600,00	2,70
Fabrication d'équipements communication			1 111 886,00	0,73
POWERSOFT SPA	EUR	66 580	1 111 886,00	0,73
Fabrication de meubles			332 375,05	0,22
TCM GROUP A/S	DKK	36 507	332 375,05	0,22
Fabrication d'outillage			2 871 304,20	1,88
EINHELL GERMANY AG PREFERRED SHARE	EUR	34 101	2 871 304,20	1,88
Fabrication glaces et sorbets			7 980 000,00	5,22
KRI KRI MILK INDUSTRY SA	EUR	420 000	7 980 000,00	5,22
Fabrication machines diverses d'usage général			2 948 000,00	1,93
PRECIA SA	EUR	110 000	2 948 000,00	1,93
Fabrication Prod. électroniques grand public			6 264 500,00	4,10
EVS BROADCAST EQUIPMENT	EUR	170 000	6 264 500,00	4,10
Fabrication Prod. pharmaceutiques base			2 944 138,98	1,92
BIOGAIA AB	SEK	300 000	2 944 138,98	1,92

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Fabr moteurs, génératrices & transfo. électriques			679 407,34	0,44
R AND S GROUP HOLDING AG PREFERRED SHARE	CHF	40 000	679 407,34	0,44
loc et expl de biens immobiliers propres ou loués			1 480 000,00	0,97
BRIQ PROPERTIES REIC	EUR	500 000	1 480 000,00	0,97
Production aluminium			2 928 747,16	1,91
NOVAL PROPERTY REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY SA	EUR	1 031 249	2 928 747,16	1,91
Production d'électricité			1 258 365,55	0,82
EVISO SPA	EUR	183 703	1 258 365,55	0,82
Promotion immobiliere			6 990 500,00	4,57
GEK TERNA SA	EUR	275 000	6 990 500,00	4,57
Réparation d'équipements électriques			1 799 679,12	1,18
PHOTO-ME INTERNATIONAL	GBP	1 040 000	1 799 679,12	1,18
Services informatiques			499 900,00	0,33
QUALITY AND RELIABILITY SA	EUR	117 500	4 700,00	-
QUALITY AND RELIABILITY SA	EUR	400 000	495 200,00	0,33
Toutes aut act specialisees. scientifiques et tech			856 500,00	0,56
AUBAY	EUR	15 000	856 500,00	0,56
Transports routiers fret			4 730 400,00	3,09
STEF	EUR	36 000	4 730 400,00	3,09
Parts d'OPC et fonds d'investissements			4 736 570,08	3,10
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			4 736 570,08	3,10
GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART I	EUR	56	700 780,08	0,46
ISHARES MDAX DE	EUR	12 000	3 004 800,00	1,97
MACROSPHERE GLOBAL FUND PART B	EUR	10 000	1 030 990,00	0,67
Total			148 234 146,41	96,96

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total				-	-
Options					
Sous total				-	-
Swaps					
Sous total				-	-
Autres instruments					
Sous total				-	-
Total				-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total				-	-
Options					
Sous total				-	-
Swaps					
Sous total				-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
OACT 260312 USD/EUR D	-	7 493,76	USD	839 485,53	EUR	-846 979,29	FR001400Q DL6
Total	-	7 493,76		839 485,53		-846 979,29	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	148 234 146,41
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-7 493,76
Autres actifs (+)	5 882 214,09
Autres passifs (-)	-1 221 700,41
Total = actif net	152 887 166,33

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE III

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Microcaps Europe

Identifiant de l'entité légale : 549300NUN1GMHFM1RB19

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020 /852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
☒ ☒ ☐ Oui ☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ____% ☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxinomie de l'UE ☐ Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ____%	☒ ☐ ☒ Non ☐ Il a favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxinomie de l'UE ☐ avec un objectif social ☒ Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. En 2025, le portefeuille possède 3,2% de ses sociétés ayant un objectif de réduction de la température validé ainsi qu'une intensité carbone scope 1+2 de 38,7 et scope 3 de 324,8. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-Lussac-microcaps-europe_12_2025_reporting-extra-financier_fr_fr.pdf

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Du côté de l'intensité carbone, le scope 1+2 et le scope 3 sont en augmentation car la couverture s'est élargie. Le portefeuille possède maintenant 3.2% de sociétés ayant un objectif de réduction de la température validé à 1.5°C Vs. 11% en 2024. Alignement à la Taxonomie Européenne passe de 1.5% à 4.3% fin 2025.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au droits humains ainsi qu'à la corruption.

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Microcaps Europe a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds.

L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investor company's enterprise value}} \times \text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions} \right)$	
Intensité carbone	$\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (€M)}} \times \frac{\text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG emissions}}{\text{investor company's €M revenue}} \right)$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones : - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois.	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
KRI-KRI MILK INDUSTRY SA	Consumer Staples	5,22%	GR
GERARD PERRIER ELECTRIC	Industrials	4,89%	FR
SARANTIS SA	Consumer Staples	4,66%	GR
GEK TERNA SA	Industrials	4,57%	GR
EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	Information Technology	4,10%	BE
REWAY GROUP SPA	Industrials	4,08%	IT
NORCONSULT AS	Industrials	4,06%	NO
QUEST HOLDINGS SA	Information Technology	3,93%	GR
74SOFTWARE SA	Information Technology	3,21%	FR
STEF	Industrials	3,09%	FR
CEMBRE SPA	Industrials	3,08%	IT
L.D.C. SA	Consumer Staples	3,02%	FR
ROBERTET SA	Materials	2,70%	FR
IVU TRAFFIC TECHNOLOGIES AG	Information Technology	2,40%	DE
NORDREST HOLDING AB	Consumer Staples	2,26%	SE

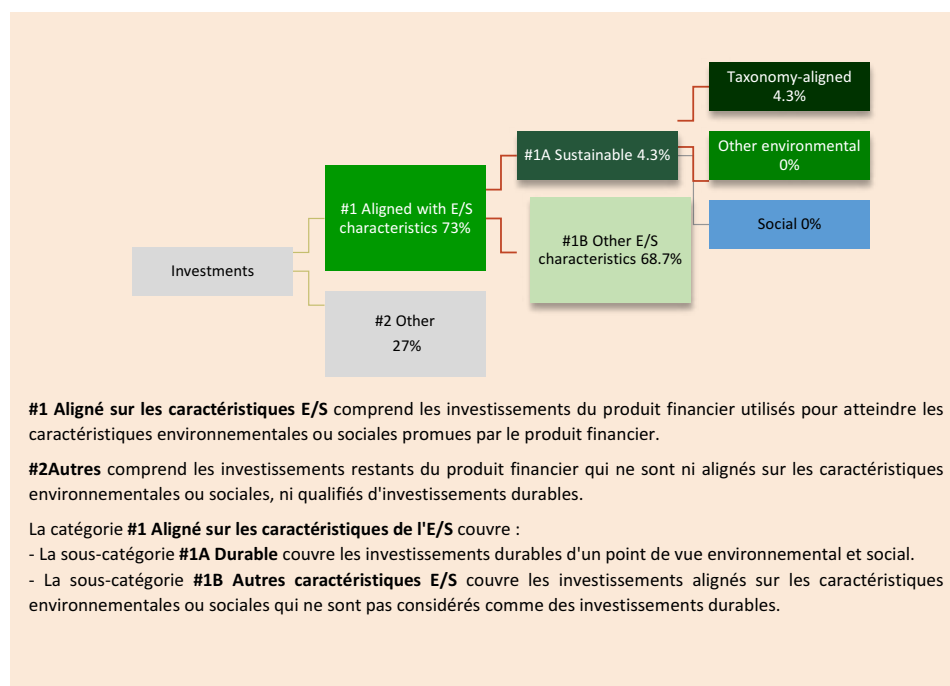
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion** des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01/01/25-31/12/25



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

La proportion était de 4.3%.

Quelle était la répartition des actifs ?



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Consommation Discrétionnaire	8,2%
Consommation de base	15,8%
Energie	0,0%
Finance	0,0%
Immobilier	3,0%
Soins de santé	2,0%
Industrie	39,4%
Technologies de l'information	23,2%
Matériaux	3,9%
Services de communication	1,5%
Services aux collectivités	0,9%
Autres	2,1%

Les **activités habilitantes** permettent à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?



Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR cependant il n'y a pas d'objectifs d'investissement aligné à la Taxonomie européenne. On retrouve finalement un alignement à la Taxonomie européenne de 4.3%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?¹

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214.

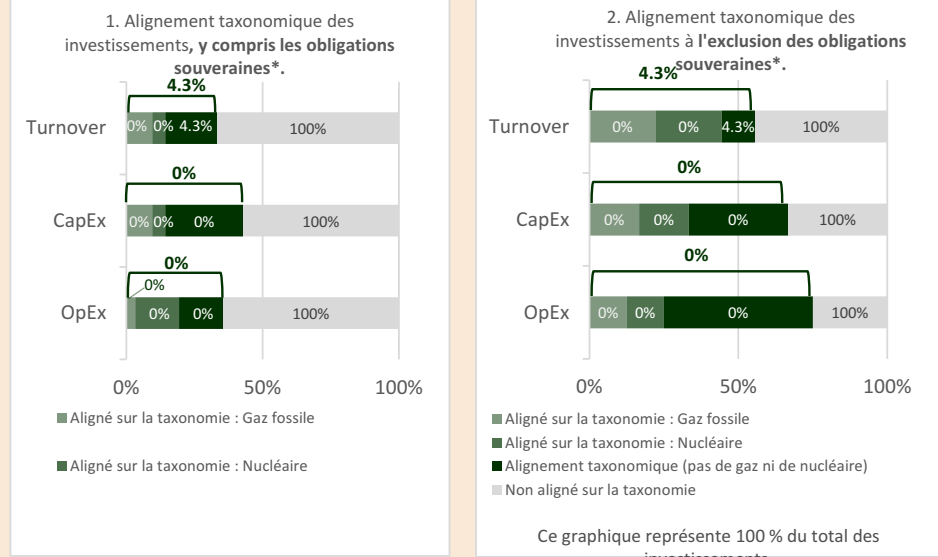
Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Oui : ☐ Dans le gaz ☐ fossile Dans l'énergie nucléaire ☐

Non ☒

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxinomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxinomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxinomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ? Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



● Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxinomie de l'UE ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxinomie de l'UE.



● Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 / 852.

Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 14.55 % d'investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" sont des investissements pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour procéder à une évaluation.

Cependant, le compartiment Gay-Lussac Microcaps Europe a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

Exclusion stricte	- Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri,
	- Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo,
	- Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies,
	- Les entreprises qui violent les normes internationales.
Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires	- Production de cannabis récréatif,
	- Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique,
	- Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent,
	- Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.
Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires	Production de tabac.
Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



Quelles actions ont été entreprises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?

Pas d'indice de référence.

Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Pas d'indice de référence.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Pas d'indice référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?**

L'an dernier, le produit financier a fait 10.7% pendant que l'indice a réalisé 17.4%.

